

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968, approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;  
VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret n°234/PR-SGG. du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;  
VU le Décret n°69-44/PR/MEF. du 17 février 1969, portant création de la Société Nationale de Céramique Artisanale et Industrielle du Dahomey, (S O N A C ) ;  
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.-Sont nommés au Conseil d'Administration de la Société Nationale de Céramique Artisanale et Industrielle :

Président : Mr Emmanuel AMAH

Membres : MM. Barnabé BIDOUZO  
Gilles YEHOUESSI  
Jean VIDEHOUEYOU  
Raphaël POSSET  
El Hadj Hamadou AMZAT  
Robert TAGNON  
Souradjou IBRAHIM  
Julien LALEYE  
Pierre Comlan AHLINVI  
Rogatien GMAH  
Guy POGNON

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 17 Février 1969

par le Président de la République  
Chef du Gouvernement,  
Le Ministre de l'Economie et des  
Finances,

  
Stanislas-Yédonon KPOGNON

  
Emile-Derlin ZINSOU

Ampliatiions:

PR 4 - SGG 4 - CS 6 - CES 5 - Ministères 9 -  
SGPR 1 - IAA 1 - Gde Chañc.1 - SGM. 10 -  
DN°1 - DCCT 1 - DGAJL 2 - DEP 2 - Dtion Stat.2 -  
DB-DC-CF 6 - Trésor 4 - JORD 1 - Intéressés 12 -  
SONAC 4.-